

Eau et assainissement

20 Novembre 2008

L'AMF et la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau publient un guide pour «tout savoir sur l'économie des services publics de l'eau et de l'assainissement»

«Satisfaits mais pas assez informés! Les conclusions du dernier Baromètre CIEAU/TNS Sofres 2008 sont claires: si pour 83% des Français, les services de l'eau fonctionnent bien, 63% d'entre eux estiment qu'ils n'ont pas assez d'information sur tous les domaines concernant l'eau.» C'est ce que rappelle un communiqué de l'AMF et de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), souhaitent permettre aux usagers de «tout savoir sur l'économie des services publics de l'eau et de l'assainissement».

En publiant, avec le soutien technique du BIPE, ce livret d'information, l'AMF et la FP2E détaillent l'ensemble des questions sur le prix de l'eau en France: qui définit le prix? Comment est-il calculé?

Pourquoi est-il différent d'un service à l'autre? Comment se décompose la facture?

Expliquant chacune des étapes des services de l'eau et de l'assainissement, l'ouvrage rappelle quelques «principes fondamentaux souvent méconnus», comme le fait que, «quel que soit son mode de gestion (régie, délégation de service public), le service public de l'eau ou de l'assainissement soit placé sous la responsabilité d'une collectivité locale compétente.»

Pour l'AMF, ce «document de référence intervient dans une année propice à un éclairage sur le sujet:

- une année de renouvellement des instances communales et intercommunales, et des commissions consultatives des services publics locaux (dont les associations de consommateurs, parties prenantes des services de l'eau, sont membres),
- l'ouvrage prend en compte l'impact de la loi sur l'eau de décembre 2006 sur le prix des services de l'eau (modification du système de redevances des agences de l'eau notamment): depuis la promulgation de la loi, c'est la première fois. Il était nécessaire d'en faire le point à la fois pour les élus et pour les consommateurs.»

«Pédagogique et accessible», cette publication «a fait l'objet d'une vaste concertation, associant un organisme expert reconnu, le BIPE, en lien avec toutes les parties prenantes du secteur de l'eau: associations de consommateurs, élus locaux, agences de l'eau et pouvoirs publics, etc.»

Une brochure de quatre pages à destination du grand public a été également éditée à cette occasion, reprenant de façon synthétique les principaux enseignements.

Les deux documents seront diffusés à partir du 25 novembre dans le cadre du 91e Congrès des maires et auprès des associations de consommateurs.